



# L'employeur a 15 jours pour préciser les motifs énoncés dans la lettre de licenciement

Fiche pratique publié le 24/01/2018, vu 849 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**Le délai dont disposent désormais le salarié pour demander des précisions sur les motifs de licenciement et l'employeur pour apporter ces précisions est fixé à 15 jours.**

L'article 4 de l'ordonnance 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail prévoit que les motifs énoncés dans la lettre de licenciement pour motif personnel ou économique peuvent, après la notification de celle-ci, être précisés par l'employeur, soit à son initiative, soit à la demande du salarié dans les délais et conditions fixés par décret en Conseil d'Etat.

Ces modalités ont été précisées par un décret du 15 décembre 2017, applicable aux licenciements prononcés depuis le 18 décembre 2017.

Ainsi, le salarié dont le licenciement pour motif personnel ou économique est notifié depuis cette date peut, dans les 15 jours suivant sa notification, demander à son employeur des précisions sur les motifs énoncés dans sa lettre de licenciement, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé. L'employeur dispose alors de 15 jours après la réception de cette demande pour apporter des précisions s'il le souhaite. Il les communique au salarié par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé.

L'employeur peut également, à son initiative, préciser les motifs du licenciement dans un délai de 15 jours suivant sa notification et selon les mêmes formes (C. trav. art. R 1232-13 et R 1233-2-2 nouveaux).

Décret 2017-1702 du 15-12-2017 : JO 17

[La notification du licenciement](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Licencier un salarié pour faute](#) **NOUVEAU**
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Contester un licenciement non économique](#)
- [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
- [Rompre un CDD](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)
  
- [Licenciement pendant un arrêt maladie](#)
- [La convocation à l'entretien préalable](#)

- [Le déroulement de l'entretien préalable](#)
- [Licenciement : préavis obligatoire ?](#)
- [Déroulement du préavis de licenciement](#)
- [Dispense de préavis de licenciement](#)
- [L'indemnité compensatrice de préavis : calcul](#)
- [Quels documents l'employeur doit-il remettre au salarié licencié ?](#)
- [Indemnité de licenciement : conditions](#)
- [Indemnité de licenciement : calcul](#)
- [Indemnité compensatrice de congés payés : conditions](#)
- [Licenciement sans cause réelle et sérieuse, nul ou irrégulier : conséquences](#)
- [Comment contester un licenciement ?](#)